

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le seize septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 12 septembre 2024

### Nombre de Conseillers

|                          |    |
|--------------------------|----|
| <u>En exercice</u> :     | 19 |
| <u>Présents</u> :        | 15 |
| <u>Absents excusés</u> : | 2  |
| <u>Absents</u> :         | 2  |

**Présents** : MM. ALFONSO-CHARIOL, BIRH, BUTON, CANTE, CANTIN, CURELY, DURAND, FONMARTY, GRANEREAU, GUÉ, LAGUILLON, LERUTH, LOREAU, MICHEL, ROSSI, UGOLINI.

**Absents excusés** : MM. MICHEL, MOULIERAC.

M. MICHEL a donné pouvoir à Mme ALFONSO-CHARIOL

Arrivée de M. MICHEL à 18h30

**Absents** : MM. DUPONT, SPERANZINI.

**Secrétaire de séance** : Madame ROSSI.

**Délibération n° 2024.09.08**

Objet : Association d'Aide à l'Education / Subventions 2023 et 2024

Madame la Maire après présentation du dossier de l'Association Aide à l'Education dans le cadre du Réseau d'Education Prioritaire qui propose des actions éducatives, culturelles et sportives aux élèves des écoles dont celle de Sainte-Terre.

La participation communale est de 6 € par élèves soit :

-Pour l'année 2023 : 6 € x 160 élèves = 960 €

- Pour l'année 2024 : 6 € x 168 élèves = 1 008 €

Madame la Maire propose au Conseil municipal de participer à hauteur de 960 et de 1 008 €.

Ce qui est accepté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que  
dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le 27 septembre 2024,

Agnès ALFONSO-CHARIOL.

Maire de Sainte-Terre.

